

/ PROJET DE LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

juillet 2014

OÙ EN EST-ON ?

DEVENU « PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION POUR UN NOUVEAU MODÈLE ÉNERGÉTIQUE FRANÇAIS », LE TEXTE CONTINUE À CONTENIR UN CERTAIN NOMBRE D'ASPECTS QUI SUSCITENT L'OPPOSITION RÉSOLUE DE FO.

Dans ce contexte, il est à noter que le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) et le Conseil National de l'Industrie (CNI), ont émis des avis reprenant en particulier les critiques de FO sur plusieurs points fondamentaux.

PAS DE CONSENSUS SUR PLUSIEURS OBJECTIFS DE LA LOI

Au CESE, FO a fait acter le 8 juillet 2014 un avis indiquant clairement cette absence de consensus sur deux points fondamentaux figurant dans les objectifs du projet de loi.

Premier point de désaccord : un objectif de réduction d'économie d'énergie insoutenable

« Il s'agit d'abord de la disposition imposant de réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence de 2012, qui est hors d'atteinte pour certains membres, sauf à imposer, selon eux, une sobriété insoutenable pour les populations ».

Il a fallu batailler ferme pour obtenir cette rédaction qui gênait tous ceux qui sont en faveur de la décroissance et qui renoncent à toute reconquête industrielle. En effet, autant **FO est en faveur de l'efficacité énergétique**, c'est-à-dire consommer moins d'énergie avec le même niveau de confort, autant nous sommes contre une sobriété qui peut toucher au mode de vie des populations et qui se refuse au nécessaire développement industriel de notre pays.



Second point de désaccord : la réduction de la part du nucléaire

« Il s'agit ensuite de la disposition prévoyant de porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 dont ils dénoncent le caractère politique et l'absence de fondement économique ».

Là encore, la bataille a été rude face à certaines ONG et la CFDT qui ne voulaient pas que ces critiques, y figurent. Et pourtant, comment ne pas parler d'idéologie dans cette affaire ?

Le pétrole représente 44 % de la consommation d'énergie et est très peu visé dans le projet de loi alors que l'enjeu majeur pour la planète est la réduction des gaz à effet de serre.

Tandis que **l'électricité qui ne représente que 24 % de l'énergie consommée et qui par le nucléaire (mais aussi l'hydraulique) contribue aux bons résultats de la France en termes d'émission de CO², fait l'objet de nombreuses dispositions, toutes plus contestables les unes que les autres.**

C'est ainsi que FO a fait acter que le plafond prévu par la loi en matière de production nucléaire d'électricité, soit 63,2 GW, était du point de vue de plusieurs membres, inconstitutionnel. Cette disposition a pour finalité d'obliger EDF, lors du couplage de Flamanville 3, à fermer des centrales d'une puissance équivalente. Totalement absurde !

FO considère que c'est à la seule Autorité de Sûreté Nucléaire de décider si une centrale doit être arrêtée et non pas une décision politique.

Nous défendrons donc la poursuite de l'exploitation de Fessenheim et de toutes les centrales que l'ASN autorise à fonctionner.

PAS NON PLUS DE CONSENSUS SUR L'HYDRAULIQUE !

Sur l'hydraulique, le CESE et le CNI ont pointé les oppositions de nombres d'acteurs à l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques, qu'elles soient sous la forme de « barycentres » (regroupement par vallées) ou exploitées sous forme de sociétés d'économie mixte à 34 % de capitaux publics.

Dans les deux cas, **il s'agit d'une privatisation et d'une sortie des opérateurs historiques** (EDF qui exploite 80 % des concessions, ou GDF SUEZ qui a le reste).





À la demande notamment de FO, le CESE a acté que « les barrages hydrauliques permettent de fournir une électricité à coût faible sans émettre de CO² », qu'ils « permettent d'équilibrer le couple production-consommation par la flexibilité de leur production » et qu'ils « constituent également un élément de gestion de l'eau ».

Point important, le CESE souligne que « l'évolution du régime de concessions dans le contexte européen est un sujet travaillé de longue date et controversé ».

En effet, **FO est favorable à la prolongation des concessions**, ce qui est de surcroît possible dans un contexte européen. En conséquence, le CESE demande que « toutes les options soient étudiées de manière contradictoire, en particulier avec les organisations syndicales du secteur et dans l'optique de la transition énergétique ». De son côté, le Conseil National de l'Industrie a demandé le retrait des articles du projet de loi sur l'hydraulique.



N'en doutons pas, **il faudra batailler ferme pour transformer ce premier essai et imposer le recul au gouvernement qui doit adopter le texte au Conseil des Ministres le 4 août 2014.**

Mais la bataille aura surtout lieu au Parlement, probablement jusqu'au 1^{er} trimestre 2015, car le projet de loi doit en principe avoir deux lectures à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

La lutte contre le réchauffement climatique doit être prioritaire comme l'ont montré les travaux du GIEC, la fuite vers le tout-concurrence comme le gouvernement veut le faire sur l'hydraulique est une impasse.

La France doit pouvoir continuer à s'appuyer sur ses atouts et ses entreprises énergétiques qui ont permis d'avoir une électricité parmi les moins chères d'Europe et une garantie d'approvisionnement en gaz.

FO Énergie et Mines, avec sa confédération, prendra toute sa place dans un débat qui est d'importance pour notre pays et qui suppose des solutions pragmatiques et non idéologiques.

